

# **ANNALES**

**Session du 7 décembre 2007**



## **Examen d'agent sportif FFC**

*Session du 7 décembre 2007*

### **EPREUVE GENERALE FFC**

- *Durée de l'épreuve : 2 heures (de 10 heures à 12 heures).*
- *Nombre de questions : 20 (dont 5 portent sur un cas pratique).*
- *Les réponses des questions à choix multiples doivent apparaître directement sur le sujet.*
- *Les réponses aux autres questions pourront être écrites sur des copies anonymes.*

*La note de 10/20 est exigée pour satisfaire à cette épreuve.*

## Cas pratique

Au détour d'une conversation portant sur le recrutement d'un coureur cycliste professionnel, le président du club avec qui vous êtes en relation en profite pour vous poser quelques questions sur le régime juridique des sociétés anonymes à conseil d'administration.

**1 – Quel est le nombre minimum d'associés nécessaire pour constituer une société anonyme ?**

**Réponse :** Il faut au moins 7 associés (personnes physiques ou personnes morales) (C. com., art. L. 225-1)

**2 – De combien de membres au minimum le conseil d'administration d'une société anonyme doit-il être composé ?**

**Réponse :** Par au moins 3 membres (C. com., art. L. 225-17)

**3 – Qui est compétent pour révoquer le directeur général de la société anonyme ?**

**Réponse :** Le conseil d'administration (C ; com., art. L. 225-55)

**4 – A quelles conditions un salarié de la société anonyme peut-il être nommé administrateur ?**

**Réponse :** Si son contrat de travail correspond à un emploi effectif (C. com., art. L. 225-22) et si le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne dépasse pas le tiers des administrateurs en fonction

**5 – Quel est l'organe habilité à modifier les statuts de la société anonyme : est-ce l'assemblée générale ordinaire ou l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ?**

**Réponse :** l'AG extraordinaire (C. com., art. L. 225-96)

## Questions

**6 – L'employeur qui souhaite embaucher un étranger qui ne réside pas sur le territoire français doit déposer une demande d'introduction de travailleur étranger :**

- A /    Après du préfet du département dans lequel se trouve l'établissement auquel l'étranger sera rattaché
- B /    Après du ministère de l'Intérieur
- C /    Après de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations
- D /    Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E /    Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :**    A (C. trav., art. R. 341-3-1)

**7 – Le refus par un salarié d'accepter un changement de ses conditions de travail constitue :**

- A /    Une démission
- B /    Une faute que l'employeur peut sanctionner, le cas échéant, par un licenciement
- C /    Une prise d'acte de la rupture de son contrat par le salarié
- D /    Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E /    Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :**    B (Jurisprudence, cf. par exemple Cass., soc., 17 octobre 2000 : pourvoi n° 98-42.177)

**8 – La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit ouvert :**

- A /    Aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée
- B /    Aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée
- C /    Aux chômeurs
- D /    Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E /    Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :**    D (C. trav. Nouv. partie législative, art. L. 6411-1 et suiv. ; C. éduc., art. L. 335-5, L. 335-6, L. 613-3 et L. 613-4)

**9 – Quelle est la période de référence pour les congés payés ?**

**Réponse :**    1<sup>er</sup> juin de l'année civile précédente / 31 mai de l'année civile en cours

**10 – Le taux de compétence du conseil de prud'hommes en dernier ressort est actuellement de :**

- A /    6 000 euros
- B /    5 000 euros
- C /    4 000 euros
- D /    Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E /    Aucune réponses ci-dessus n'est correcte

**Réponse :**    C (C. trav., art. D. 517-1)

**11 – Le principe de légalité de l'impôt est consacré par :**

- A / L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958
- B / L'article 14 de la Constitution de 1958
- C / L'article 34 de la Constitution de 1958
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** C

**12 – Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de :**

- A / 33,33 %
- B / 33,66 %
- C / 34 %
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** A (CGI, art. 219)

**13 – Sont exonérés de la taxe sur les salaires les rémunérations versées par un employeur réalisant des prestations de services autres que des livraisons de biens, des ventes à consommer sur place ou des prestations d'hébergement :**

- A / Si son chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année civile précédant le versement de ces rémunérations n'excède pas 35 000 euros
- B / Si son chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année civile précédant le versement de ces rémunérations n'excède pas 29 000 euros
- C / Si son chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année civile précédant le versement de ces rémunérations n'excède pas 27 000 euros
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** C (CGI, art. 231)

**14 – La clause d'un acte juridique par laquelle un droit dépend de la seule volonté de l'une des parties à l'acte est dite :**

- A / Despotique
- B / Potestative
- C / Résolutoire
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** B

**15 – Selon la loi Scrivener de protection du consommateur, le délai de réflexion entre la date de réception d'une offre de prêt immobilier et la date d'acceptation de cette offre est de :**

- A / 10 jours révolus
- B / 8 jours révolus
- C / 7 jours révolus
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** A (C. cons., art. L. 312-10)

**15 – Les clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité sont nulles :**

- A / En matière contractuelle
- B / En matière délictuelle
- C / En matière contractuelle et délictuelle
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** B

**16 – Le contrat dans lequel les parties connaissent dès le moment où elles contractent l'étendue des prestations respectives qu'elles doivent fournir est :**

- A / Un contrat innommé
- B / Un contrat commutatif
- C / Un contrat d'adhésion
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** B (C. civ., art. 1104)

**17 - En toute matière, la condamnation à une indemnité emporte intérêts au taux légal même en l'absence de demande ou de disposition spéciale du jugement. Sauf disposition contraire de la loi, ces intérêts courent :**

- A / Systématiquement à compter de l'acte introductif d'instance
- B / Systématiquement à compter du prononcé du jugement
- C / A compter du prononcé du jugement sauf si le juge en décide autrement
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** C (C. civ., art. 1153-1)

**18 – Dans une association, la décision d’agir en justice appartient :**

- A / A l’assemblée générale
- B / Au Président
- C / A l’organe désigné par les statuts
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n’est correcte

**Réponse :** C

**19 - La procédure de sauvegarde prévue aux articles L. 620-1 et suiv. du code de commerce est applicable :**

- A / A tout commerçant
- B / A toute personne exerçant une activité professionnelle indépendante
- C / A toute personne morale de droit privé
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**Réponse :** D (C. com., art. L. 620-2)

**20 – Les actions en responsabilité civile extra-contractuelle se prescrivent :**

- A / Par vingt-cinq ans à compter de la manifestation du dommage ou de son aggravation
- B / Par dix ans à compter de la manifestation du dommage ou de son aggravation
- C / Par cinq ans à compter de la manifestation du dommage ou de son aggravation
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n’est correcte

**Réponse :** B (C. civ., art. 2270-1)